

Les cas suspects et probables devraient faire l'objet d'un dépistage de la présence du virus SARS-CoV-2 au moyen des tests de laboratoire disponibles. Bien que les interventions recommandées soient en grande partie les mêmes pour les cas probables et confirmés, le dépistage des cas probables, si les ressources sont suffisantes, demeure utile, car il peut permettre d'exclure certains patients et, ainsi, de réduire la charge de travail nécessaire pour isoler ces patients et rechercher leurs contacts.

Selon l'intensité de la transmission dans un secteur géographique particulier, le nombre de cas et la capacité des laboratoires, seul un sous-ensemble des cas suspects ou probables peut être soumis en priorité au dépistage. L'OMS a émis des recommandations pour classer par ordre de priorité les personnes à dépister en cas de transmission communautaire, dans des orientations provisoires sur la stratégie de dépistage en laboratoire de la COVID-19.